

DÉVELOPPEMENT social

Gouvernement du Québec
Conseil de la santé
et du bien-être

CONFÉRENCE DES
RÉGIONS RÉGIONALES
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DU QUÉBEC

L'Association
des régions du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE MONTRÉAL-CENTRE
Direction de la santé publique

Bulletin d'information sur les suivis des forums sur le développement social

Vol. 2, no 1 • JANVIER 2001

Près d'un demi-million de dollars pour le développement social dans Lanaudière !

490 000\$, voilà le montant exact de l'entente spécifique d'une durée de trois ans dédiée au développement social de Lanaudière. Tel était l'objet de la conférence de presse tenue le 11 décembre dernier, à laquelle participaient le ministre des Régions, M. Jean-Pierre Jolivet, le député de Joliette et ministre responsable de la région de Lanaudière, M. Guy Chevrette et M. Alain Larue, président du Conseil régional de développement (CRD) Lanaudière, en présence de plusieurs des membres de la Table des partenaires sur le développement social, notamment les coprésidents Mme Josée Mailhot et M. Alain Coutu.

«L'entente que nous dévoilons aujourd'hui engage le gouvernement et ses partenaires locaux et régionaux dans une démarche commune pour lutter contre les inégalités sociales», faisait valoir M. Jean-Pierre Jolivet. «La région de Lanaudière s'est toujours démarquée pour son



Sur la photo : (à l'arrière) M. Florian Lafortune, président de la Régie régionale, Mme Josée Mailhot, co-présidente de la Table des partenaires, M. Donald Fortin, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail, (à l'avant) M. Alain Larue, président du CRD, Jean-Pierre Jolivet, ministre des Régions et M. Guy Chevrette, ministre responsable de la région de Lanaudière.

dynamisme en matière de développement social», mentionnait quant à lui M. Guy Chevrette qui disait se réjouir de cette entente qui confère à la région de nouveaux moyens pour poursuivre l'ac-

tion. M. Alain Larue, président du Conseil régional de développement (CRD) Lanaudière, se disait confiant que cette nouvelle étape franchie contribuera à «attiser cette passion régionale envers le développement social».

Le communiqué de presse émis par le CRD Lanaudière allait plus loin : «Les sommes d'argent investies par les différents partenaires serviront à la mise en œuvre des priorités identifiées lors du Forum régional sur le développement social de 1998, c'est-à-dire la lutte à l'exclusion, à la pauvreté et au décrochage scolaire ainsi que l'harmonisation du réseau de transport. L'entente permettra aussi de réaliser des projets qui ont été ou qui seront ciblés lors de la tenue des forums locaux, et d'épauler financièrement la Table des partenaires sur le développement social de Lanaudière.»

(suite en page 2)

Sommaire

| | |
|---|----|
| Une entente spécifique dédiée au développement social | 1 |
| Dossier | |
| Le développement social dans Lanaudière par Michel Morel | 3 |
| Le point de vue de... | |
| la Table régionale en développement social de Lanaudière... | 11 |
| Réflexion | |
| Pour une stratégie québécoise de développement social par Lionel Robert | 13 |

Un virage «régions» pour la deuxième année du bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Avec le présent numéro, DÉVELOPPEMENT SOCIAL entreprend sa seconde année d'existence. Mis en place en vue de donner des suites concrètes à la démarche sur le développement social tenue à l'échelle du Québec en 1997 et 1998, la publication DÉVELOPPEMENT SOCIAL amorce cette année un véritable virage «régions». Dans cette perspective, le bulletin sera davantage présent dans les communautés et cherchera à rendre compte de ce qui se passe dans les régions. En ce sens, au cours de l'année chacun des numéros du bulletin fera une bonne place aux régions, via des dossiers complets, des reportages et entrevues. Ce premier numéro ouvre ses pages à la région de Lanaudière. ♦

Michel Morel, Rédacteur en chef

Les ententes spécifiques en développement social

Plusieurs régions eurent l'idée de se tourner vers une entente spécifique pour assurer des suites aux efforts de concertation survenus lors des forums locaux et régionaux sur le développement social. Quatre d'entre elles disposent déjà d'une telle entente, soit les régions de Québec, de la Mauricie, de l'Estrie et de Lanaudière. Dans tous les cas ces ententes sont pour une durée de trois ans et impliquent des sommes significatives (Québec, 374 000\$ pour

1999-2002 ; Mauricie, 420 000\$ pour 3 ans ; Estrie, 350 000\$/an pour 3 ans ; Lanaudière, 490 000\$ pour trois ans). Ces ententes spécifiques en développement social impliquent généralement les mêmes partenaires, soit le ministère de la Solidarité sociale, Emploi-Québec, le ministère des Régions, le CRD et la Régie régionale de la santé et des services sociaux. Selon les régions d'autres partenaires peuvent également être concernés.

Deux autres régions semblent cheminer, elles aussi, vers une éventuelle entente spécifique en développement social, soit les régions du Saguenay/Lac-Saint-Jean et du Centre du Québec. Les autres régions ont préféré intégrer cette préoccupation de développement social dans leur planification stratégique et définir avec leurs partenaires régionaux des plans d'action.

M.M.

Une entente spécifique, c'est quoi ?

Une entente spécifique de régionalisation est une convention entre un Conseil régional de développement et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires «pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour prévoir des mesures en vue d'adapter aux particularités de la région l'action gouvernementale en matière de développement régional». (Réf. : article 20, *Loi sur le ministère des Régions*)

L'entente spécifique de régionalisation est un outil de développement

- basé sur un **partenariat gouvernement-région** ;
- permettant de **concrétiser des priorités régionales** de développement définies dans l'entente cadre ou permettant aux ministères ou organismes gouvernementaux d'adapter leurs interventions aux besoins de la région ;
- pouvant avoir une **portée multisectorielle** en engageant plusieurs ministères ou organismes gouvernementaux ;
- pouvant avoir une **portée interrégionale** et concerner plus d'une région, ou encore, s'appliquer seulement à une partie du territoire ;
- pouvant permettre d'élaborer et de mettre en œuvre un **plan d'action régional concerté** autour d'objectifs convenus en commun ;
- pouvant permettre aux intervenants régionaux de **participer à la prise de décision**, à la mise en œuvre ou à la gestion d'opérations relevant de la responsabilité de l'État.¹

M.M.

² Selon «Les ententes spécifiques de régionalisation», Ministère des Régions, Gouvernement du Québec, 2000.

L'entente spécifique de Lanaudière

(Suite de la page 1)

Les partenaires concernés par l'entente sont le ministère des Régions, le ministère de la Solidarité sociale, Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail, de même que le CRD Lanaudière, la Table des partenaires en développement social et la Régie régionale de la santé et des services sociaux. Dans son libellé même, l'entente vise à :

- Adapter l'intervention des ministères et organismes gouvernementaux aux particularités de la région ;
- Accroître la concertation, la collaboration intersectorielle et l'harmonisation des interventions entre tous les partenaires directement impliqués dans le développement social en favorisant une participation active des institutions, des organismes, des citoyens et des citoyennes ;
- Mettre en œuvre les priorités identifiées lors du Forum régional sur le développement social, dont la lutte au décrochage scolaire, l'adaptation du réseau de transport aux besoins des personnes et des collectivités, et notamment la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale des prestataires de la sécurité du revenu ;
- Supporter les comités locaux de développement social de chacun des territoires de MRC de la région dans la réalisation des projets identifiés lors de la tenue des forums locaux et ceux à venir ;
- Donner suite aux forums sur le développement social par la réalisation d'une analyse sociale et d'une mobilisation intersectorielle des milieux.

M.M.

Dossier spécial : Lanaudière

Impliquée depuis 1997 dans la démarche sur le développement social, la région de Lanaudière a favorisé la tenue de forums locaux tenus à l'échelle de ses 6 MRC, soit D'Autray, L'Assomption, Joliette, Les Moulins, Matawinie et Montcalm.

Aujourd'hui, plus de deux ans après le Forum sur le développement social, non seulement les comités locaux de développement social des MRC existent encore, mais leurs activités sont nombreuses et leur membership demeure impressionnant.





Dossier

Le développement social dans Lanaudière

par Michel Morel

Lors du Forum national sur le développement social d'avril 1998, au moment où les régions furent appelées à déléguer un porte-parole sur la scène, Lanaudière s'était distinguée en déléguant pas moins



de 8 représentants, et ce, au grand dam des organisateurs. Tour à tour, ces délégués s'identifiaient comme représentants de Lanaudière, en omettant volontairement de mentionner l'organisation dont ils sont issus. Ce geste, ils l'ont posé de connivence afin de démontrer clairement que, dans leur région, une forme de solidarité était née et qu'elle s'exprimait déjà là, sous cette forme.

Il est vrai que la région de Lanaudière s'est impliquée à fond dans la démarche du Forum sur le développement social. Entre novembre 1997 et avril 1998, des forums furent tenus dans chacune des six MRC de la région alors que le forum régional lui-même eut lieu les 17 et 18 avril 1998, soit quelques jours à peine avant l'événement national. Cette mobilisa-



tion de la région a été exceptionnelle, rejoignant plus de 1600 personnes, «C'est presque autant qu'à Montréal!» diront certains avec une pointe de fierté. «La démarche s'est déroulée dans un esprit de solidarité nord-sud, de concertation ouverte et de partenariat. Les Lanaudois(e)s ont choisi de s'approprier de la démarche et ont décidé de faire du suivi des forums un levier de développement social dans la région» comme l'affirme un document de décembre 1999 de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière.

La région de Lanaudière en bref...

Lanaudière, une région encore jeune, n'existe officiellement que depuis un peu plus d'une dizaine d'années. La région a connu une croissance démographique importante depuis 1970, sa population passant de 177 485 habitants en 1971 à 392 284 en 1998, soit une hausse de 121%, ce qui, à ce chapitre, place Lanaudière loin devant toutes les autres régions du Québec. C'est une région hétéroclite, comprenant, dans sa partie sud, des villes en pleine explosion démographique, des banlieues dites de la «couronne nord» comme Repentigny, Le Gardeur, Mascouche, Lachenaie et Terrebonne. De fait, les MRC Des Moulins et l'Assomption, dont le développement est fortement lié à leur proximité de Montréal, comptent plus de la moitié de la population totale de Lanaudière.

Mais Lanaudière, c'est également 4 autres MRC, des territoires plus éloignés des grands centres urbains que sont Laval et Montréal. Les MRC Joliette, D'Autray, Montcalm et Matawinie se partagent donc à peu près également le reste de la population. La population de ces 4 MRC est généralement plus âgée que celles des MRC des Moulins et l'Assomption. Autre différence significative, alors que dans les MRC Des Moulins et l'Assomption le revenu familial moyen se situe tout près de 50 000\$ par année, celui des autres MRC demeure en-deça de 40 000\$ par année, sensiblement plus bas que la moyenne québécoise (42 229\$ en 1996).

Plus de deux ans après le Forum sur le développement social, la mobilisation se poursuit encore dans Lanaudière. La Table des partenaires du développement social demeure des plus actives. Les comités locaux de développement social poursuivent eux aussi leurs activités, initiant différents projets avec les acteurs du milieu. Bref, la dynamique générée par le développement social dans la région fut plus qu'une mode passagère, elle continue de rassembler les personnes et les organisations autour d'objectifs communs, plus que jamais partagés. Bien sûr, dans plusieurs autres régions aussi les travaux se poursuivent, portés par une table de partenaires, laquelle supporte des initiatives locales. Qu'est-ce qui caractérise alors la démarche de Lanaudière ?



Mme Denise Robitaille, GALOP

Plusieurs personnes¹ ont été rencontrées en vue de ce *spécial Lanaudière*, des personnes provenant d'organisations diverses, choisies en fonction de leurs responsabilités au sein de la communauté ou encore en fonction de leur représentativité. Ces personnes, fortes de leurs expertises, de leurs expériences et de leur connaissance du milieu, ont animé et continuent d'animer la démarche de concertation régionale. Elles étaient donc les mieux placées pour répondre aux questions qui se posaient à nous : Qu'est-ce qui explique que la démarche régionale continue de mobiliser autant de personnes et d'organisations ? Qu'est-ce qui réunit les gens ? Il existe sans doute une

¹ Personnes rencontrées pour la réalisation de cet article : M. Serge Tétrault, sous-ministre adjoint, Ministère des Régions, Direction régionale de Lanaudière, M. Alain Coutu, du Carrefour de la santé et des services sociaux de la Matawinie, et coprésident de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, Mme Josée Mailhot, du Carrefour Jeunesse Emploi et coprésidente de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, M. Yves Côté, coordonnateur de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, M. Richard Malo, directeur général du Conseil régional de développement de Lanaudière, M. Jocelyn Jobidon, du Conseil régional de développement de Lanaudière, Mme Louise Massicotte, directrice générale de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Dr Laurent Marcoux, directeur de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Mme Denise Robitaille, coordonnatrice du GALOP et Mme Louise Despard-Léveillé, Commission scolaire des Affluents.

Dossier

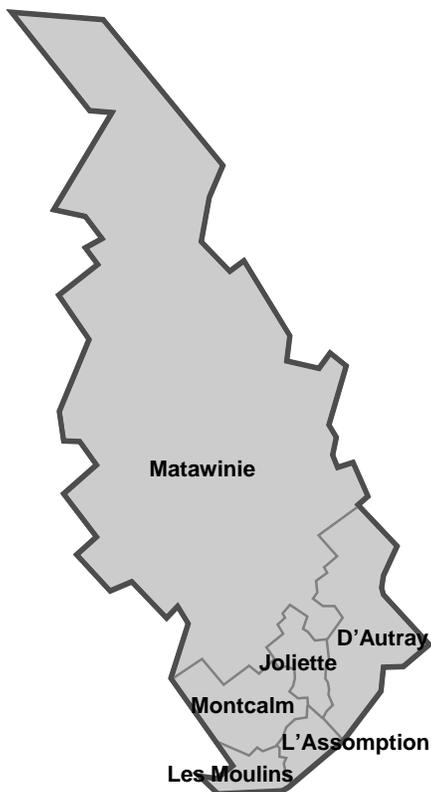
Le développement social au Québec

vision, un consensus fort et rassembleur, quel est-il ? Comment chacune des organisations perçoit-elle son rôle au sein de la Table, et ce, sans renoncer à sa propre autonomie, à sa spécificité et à sa légitimité ? Comment des organisations qui, normalement, présentent des points de vue divergents sur un certain nombre de dossiers en arrivent-elles à travailler ensemble et solidairement au sein de la Table ? Autant de questions importantes et pour lesquelles on s'attend, normalement, à des points de vue diversifiés, selon les organisations présentes.



M. Laurent Marcoux,
Directeur de la santé
publique de Lanaudière

Étonnamment, les personnes rencontrées en viennent toutes à fournir sensiblement les



La Table des partenaires du développement social

La Table des partenaires du développement social de Lanaudière regroupe actuellement plus d'une quarantaine de représentants de différents acteurs locaux et régionaux :

- des 6 Comités de suivi des forums locaux de développement social, soit un pour chacune des MRC du territoire,
- la Commission des groupes communautaires du CRD Lanaudière,
- la TROCL (Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière),
- le Mouvement pour l'Éducation Populaire Autonome de Lanaudière,
- la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière,
- la Coopérative de Développement de Lanaudière,
- le Conseil régional de développement de Lanaudière,
- les ministères suivants : Régions, Industrie et Commerce, Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Emploi-Québec, Solidarité sociale, Ressources naturelles, Relations avec les citoyens et Immigration, Affaires municipales, Transports,
- la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière,
- le Conseil du statut de la femme,
- la Société d'habitation du Québec,
- l'Office des personnes handicapées du Québec,
- la Direction de la santé publique,
- le Conseil de la santé et du bien-être,
- Communication-Québec,
- la CSN et la CEQ,
- les centres de réadaptation les Filandières,
- les Centres jeunesse de Lanaudière,
- le Comité régional d'Économie sociale de Lanaudière,
- la Commission scolaire des Affluents et la Commission scolaire des Samarres,
- la Fédération de l'UPA (Union des producteurs agricoles) de Lanaudière,
- le Comité régional des assistés sociaux de Lanaudière (CRASL),
- le Groupe d'aménagement de logement populaire (GALOP),
- la Société Saint-Vincent-de-Paul,
- Centraide Lanaudière,
- l'Évêché de Joliette,
- le Conseil régional de l'Âge d'or,
- le Conseil de la culture de Lanaudière,
- le caucus des députés provinciaux de la région.

mêmes réponses aux questions posées. Et ces réponses, formulées bien sûr différemment selon les personnes, viennent toutes corroborer les éléments qui se retrouvent repris en quelques mots dans ce que la Table définit comme sa philosophie d'action, qu'il convient d'introduire ici, d'entrée de jeu, pour bien situer la nature des rapports qui existent entre les membres de la Table :

1. On travaille sur les zones de consensus, avec les membres présents, sur une base volontaire.
2. Le partenariat se fait sur des enjeux mobilisateurs précis et ne limite pas la pleine autonomie des partenaires membres.
3. On garde à l'esprit que le travail de la table s'inscrit dans un contexte d'intersectorialité des dossiers et de territorialité de la démarche.

Ces mots, ces orientations, chacune des personnes rencontrées vont les formuler à leur façon. «On prend les problèmes par groupes de un ! Face à un problème à la fois, il y a moyen de trouver des solutions !» dira Louise Massicotte, directrice générale de la Régie régionale de la santé et des services sociaux parlant du pragmatisme des membres de la Table. Ce qui fait que les personnes participent autant à la Table des partenaires c'est le fait «que le développement social dans Lanaudière n'appartient à personne» affirmeront tour à tour Serge Tétreault,



sous-ministre adjoint du ministère des Régions, et Laurent Marcoux, directeur de la santé publique. La question du développement social n'est pas le dossier ou la propriété exclusive d'une organisation en particulier. *«Et c'est là le sentiment partagé par l'ensemble des membres de la Table»*. *«Nous y sommes tous parce que nous sommes tous concernés. Nous y sommes tous parce que c'est le lieu que nous nous sommes donné pour travailler ensemble.»* Ce mot «ensemble» revient souvent dans les propos recueillis, tout comme les mots «respect», «transparence» et «confiance». *«Le consensus est bien réel, mentionne à son tour Denise Robitaille, du Groupe d'aménagement en logement populaire, nous, du communautaire, avons eu à nous positionner et à faire le choix de participer, ce fut une décision réfléchie, basée sur la conviction qu'il y avait là un lieu important pour faire avancer les choses.»* *«Ce qui fait la force et la richesse de la Table, ajoutera encore Serge Tétreault, c'est le fait que les participants viennent y travailler sur une base d'égal à égal. Le respect entre les participants est la force première de la Table. La parole la plus importante, ce n'est pas celle qu'on a dans la tête et qu'on veut dire, c'est celle qu'on écoute!»*. *«Cette solidarité s'est construite avec le temps, mentionne Josée Mailhot, porte-parole du Comité local de développement social de la MRC de l'Assomption et coprésidente de la Table, nous y avons travaillé depuis le début, en se disant que c'est à la Table que nous allons régler nos problèmes et pas ailleurs»*. Et cet esprit de solidarité et de collégialité, les participants à la Table l'attribuent à la conscientisation des différents acteurs qui a découlé des forums locaux et du forum régional. *«La démarche de réflexion que nous avons faite ensemble nous a permis d'en apprendre davantage, non seulement sur les éléments qui constituent le développement social de nos communautés, mais aussi sur les besoins des communautés, en plus de nous*

Le soutien aux comités locaux de développement social

Le soutien aux comités locaux de développement social, c'est plus qu'une responsabilité pour la Table des partenaires, c'est l'essence même de leur action. En ce sens, la Table des partenaires du développement social s'inscrit définitivement dans une perspective de soutien et de mise en évidence des initiatives des Comités locaux en développement social. Ce sont ces comités qui incarnent ou concrétisent le développement social par les projets et initiatives conçus à partir de la connaissance des besoins du milieu.

Le Comité local de développement social :

Le comité local de développement social est le regroupement des individus ou organismes publics, privés ou communautaires préoccupés par le développement social, et ce, à l'échelle du territoire d'une MRC. On retrouve généralement entre 18 et 30 membres au sein d'un comité local. Ces personnes y représentent des organismes comme : la MRC, les municipalités, le CLSC, les Centres jeunesse, les Maisons de jeunes, la SADC (Société d'aide au développement des collectivités), le Carrefour jeunesse emploi, la Commission scolaire, la Régie régionale de la santé et des services sociaux, la Direction de la santé publique, les organismes communautaires du milieu, le CLE, le CLD, la Chambre de commerce locale, les Clubs sociaux, les bureaux des députés provinciaux ou fédéraux, des entreprises privées, des professionnels ou des travailleurs autonomes,...

Le comité local de développement social a pour rôles et fonctions :

- Un rôle de soutien et de coordination des projets issus du Forum de novembre 1997.
- Un rôle de soutien et de coordination de tout autre projet de développement social « structurant » couvrant l'ensemble de la MRC ou qui prévoit un potentiel de déploiement.
- Un rôle d'analyse sociale (à l'échelle du territoire de la MRC) et ce, dans une approche globale.
- Un rôle de liaison ou d'aide à la concertation entre les différents acteurs de développement social du territoire.
- Un rôle « interventionniste » face à l'émergence de toute nouvelle problématique à caractère social.
- Un rôle de promotion pour tout ce qui concerne le « développement social » dans le milieu.
- Un rôle d'arrimage avec les partenaires du « développement économique » (CLD, SADC, chambres de commerce, entreprises privées, etc.)

amener à voir différemment notre propre contribution sectorielle» affirme Normand Trudel, du CLE de Sainte-Julienne, membre du comité local de développement social de la MRC Montcalm. *«Les gens ont pris conscience ensemble des besoins de la région, et c'est ensemble qu'ils sont allés porter le message lors du Forum national sur le développement social. Au moment du Forum national, les gens qui composaient notre délégation ont fait le choix de s'identifier uniquement en tant que représentant de la Table sur le développement social de Lanaudière pour bien marquer leur solidarité »* mentionne à son tour Jocelyn Jobidon, du Conseil régional de développement de Lanaudière.



Outre la solidarité entre les membres de la Table, le respect et la transparence qui semblent marquer leurs rapports et la confiance que chacun semble accorder aux autres membres, de même que de la convivialité qui caractérise leurs rapports, d'importantes convictions les rassemblent. La volonté de changer les choses d'abord. *«On ne viendrait pas là si on ne voulait pas changer les choses et améliorer le sort des lanaudois»* mentionne Louise Massicotte. *«Les gens se retrouvent là parce qu'ils croient qu'ensemble, autour d'une même table, en mettant nos différentes expertises à contribution, nous pourrions plus facilement mener des actions communes»*, continue Laurent Marcoux. La conviction de l'importance de la participation de chacun des membres de la Table, peu importe son statut ou l'organisation dont il est issu. La conviction de devoir agir de concert pour supporter l'action locale est une autre des visions partagées par les membres de la Table. *«Les besoins doivent être identifiés par les gens sur le terrain, de même que les projets qui peuvent être entrepris.*

Dossier

Le développement social au Québec

Nous, du régional, notre rôle c'est de servir de levier pour favoriser l'action locale», mentionne encore Laurent Marcoux, des propos partagés par Richard Malo du CRD : «la concertation régionale doit être issue de la concertation locale».

Bref, la Table des partenaires du développement social de Lanaudière continue ses travaux, déployant autant d'énergies pour poursuivre la mobilisation, pour soutenir le mieux possible les comités locaux de développement social et favoriser la concertation des agents du milieu. Comme le mentionne l'un de leurs documents :

Les objectifs que la Table continue de poursuivre sont :

- Regrouper des individus ou des organismes publics, privés ou communautaires préoccupés par le développement social dans la région de Lanaudière ;
- Analyser les problématiques vécues et les besoins non comblés de la population et donner les avis s'y rapportant ;
- Sensibiliser la population et les instances décisionnelles aux problématiques reliées au développement social;
- Développer une plus grande cohérence et une complémentarité entre l'ensemble des partenaires pour améliorer les

- conditions de vie de la population de Lanaudière et éviter les dédoublements ;
- Favoriser le développement de services et de ressources pour répondre adéquatement aux besoins de la population de Lanaudière.

Le même document mentionne les rôles que la Table entend assumer : concertation, information, échange, orientation et priorisation. À ces fins la Table a mis en place des comités de travail sur les dossiers suivants : finances, entente spécifique et redevances, transport, équité inter-



régionale, promotion du développement social, responsabilité sociale de l'entreprise et personnes handicapées. ♦

Une recherche en action sur l'habitation sociale dans Lanaudière

Réunissant des acteurs des milieux publics, communautaire, socio-économiques et politique, la Table des partenaires du développement social de Lanaudière amorce une recherche-action qui vise à établir un diagnostic de l'état du logement social lanauois, un bilan évaluatif des pratiques qui s'y déroulent ainsi que des propositions d'actions et des balises d'une politique adaptée à la région de Lanaudière.

Incarnant dans sa propre démarche une approche intersectorielle, les avancées que suppose l'accomplissement de ce projet préoccupé de recherche-action sont susceptibles de consolider et d'enrichir un mouvement social autour de la question du logement. D'emblée, sur le plan du développement social, ce projet est porteur d'un dénouement d'enjeux politiques, économiques, sociosanitaires et ce, au bénéfice d'un des déterminants de la santé. En ce sens, les retombées de ce projet risquent d'être concrétisées par un enrichissement collectif découlant des efforts en faveur de la réduction des inégalités dans l'accès au logement pour des populations qui connaissent la pauvreté, l'exclusion ou des situations d'handicap.

Renseignements :

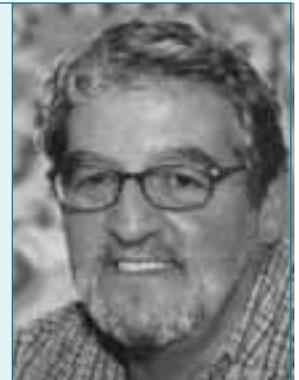
Yves Côté, Table des partenaires du développement social de Lanaudière
450-759-4344
et Manon Théolis, Chercheure indépendante

En Matawinie: Bilan du forum sur la pauvreté

Le 24 novembre dernier, une soixantaine d'organismes de la MRC Matawinie se sont réunis pour dresser le bilan des actions accomplies par le comité local de développement social, depuis la tenue du forum local en 1998. Cette journée visait à faire le bilan des actions et des projets qui ont été menés à terme, d'apporter un suivi aux projets qui sont toujours en attente d'être réalisés, de faire le point sur le fonctionnement, les rôles, les mandats et la composition du comité de développement social.

Renseignements :

Alain Coutu
Carrefour de la santé et des services sociaux de la Matawinie
450-834-5434



M. Alain Coutu

MRC Des Moulins Projet Accès-cible

Devenir mère à l'adolescence bouleverse complètement une vie. Une telle situation est trop souvent synonyme pour les jeunes filles de décrochage scolaire et de difficultés de divers ordres : isolement et solitude de ces jeunes mères qui, bien souvent, connaîtront des situations financières difficiles et des responsabilités importantes à un âge où on n'a pas, généralement, ce genre de soucis.

Dans la région de la MRC Des Moulins, plus particulièrement dans le secteur de Terrebonne, des intervenants, préoccupés du sort de ces jeunes filles ont cherché une alternative. Ne serait-il pas possible de leur permettre de poursuivre leurs études, de les garder dans leur milieu naturel (l'école) tout en leur permettant d'avoir accès à un service de garde sur place, dans les locaux même de l'école, où elles pourraient même profiter des pauses pour venir voir leur enfant ? Plusieurs organismes ont uni leurs efforts pour tenter d'offrir aux jeunes mères de leur milieu un service unique qui leur permet de poursuivre leurs études tout en assurant à leur enfant un environnement sain. Ainsi donc, à l'école secondaire Armand-Corbeil, plus spécifiquement en lien avec l'Accès-Cible, service spécialement destiné aux élèves ayant un certain retard académique, on a conçu l'idée d'ouvrir une garderie pour les enfants des étudiantes. Le service de garde, relié au CPE Les Bourgeons Soleil, offre 18 places dédiées aux enfants de mères adolescentes. Celles-ci, qu'elles soient inscrites au projet Accès-Cible, pour une formation adaptée, ou au régulier, peuvent poursuivre leurs études, épaulées par les intervenants de l'école. Comme disait la députée Jocelyne Caron lors de l'ouverture du service de garde : « On donne à ces jeunes femmes une égalité des chances pour qu'elles puissent poursuivre leurs études, vivre leurs rêves, réaliser leurs ambitions et celles de leur enfant. Je ne pense pas que nous puissions vivre de projet de garde plus beau que celui-ci. »

Renseignements :
M. Raymond Durocher
Projet Accès-Cible
École secondaire Armand-Corbeil
795 J.-F. Kennedy
Terrebonne, J6W 1X2
(450) 492-3432



En Matawinie : L'économie sociale comme outil de développement local : UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION

Une importante *Journée de réflexion sur l'économie sociale* organisée par le CLD de la Matawinie s'est tenue le 13 novembre dernier à Sainte-Béatrix. Cet événement fort attendu a permis à l'ensemble de la communauté matawinienne de faire le point sur la notion même d'économie sociale et lui a donné l'opportunité de se prononcer sur la manière dont elle devait être mise en œuvre sur son territoire. Grâce à une qualité exceptionnelle de conférenciers, dont Mme Marie-Hélène Méthé (Chantier), M. Benoît Lévesque (UQAM / ARUC), M. Yvon Leclerc (ACLDQ), Mme Élise Tessier (RISQ) et M. Jean-François Aubin (ÉCOF), les quelque 75 participants ont enfin eu l'occasion de démystifier l'économie sociale en plus de constater à quel point, dans une optique de développement local, les opportunités qu'elle procure sont prometteuses.

Renseignements: M. François Rioux, CLD de la Matawinie, 1-877-834-5222.

MRC Matawinie Création d'un journal hebdomadaire

L'un des constats importants formulés en novembre 1997 lors du forum local de développement social était l'absence d'une publication entièrement dédiée au territoire de la MRC de la Matawinie. Les journaux et publications qui desservent la région étaient produits à Joliette et, naturellement, diffusaient d'abord des informations concernant Joliette et les environs. De l'avis des participants au forum local de la Matawinie, cette absence d'une publication constituait un obstacle de taille au développement de l'identité locale et d'un sentiment d'appartenance. L'idée de lancer un hebdomadaire à l'échelle de la MRC était donc née ! Depuis, nombreux sont les acteurs locaux qui ont travaillé à développer l'idée et à la faire se concrétiser, notamment par la mise en place de la Corporation Multimédia Matawinie.

De fait, depuis avril 2000, paraît à chaque semaine *Le partenaire de la Matawinie*. Tiré à 25 000 exemplaires, le journal est distribué par la poste à tous les foyers des municipalités de la MRC de la Matawinie. L'hebdo de 32 pages présente à ses lecteurs un contenu varié. Les informations publiées dans l'hebdo concernent évidemment la région et, au fil des numéros, on a développé des liens étroits avec les organismes du milieu.

L'initiative a vu le jour à partir d'un emprunt et non sur la base de subventions. *Le partenaire de la Matawinie* compte maintenant 8 employés à temps plein, logés dans des bureaux fonctionnels. Après sept mois d'existence les dirigeants sont heureux des résultats atteints en terme de pénétration du milieu et ils semblent confiants d'atteindre très prochainement le seuil de rentabilité. C'est du moins ce qu'affirme Alain Vaillancourt, éditeur. « Mais rien n'est encore acquis » s'empresse-t-il d'ajouter, conscient que toutes les entreprises de ce type demeurent fragiles.

Renseignements :
Le partenaire de la Matawinie
Alain Vaillancourt, directeur général
4046 rue Queen, Rawdon
J0K 1S0, (450) 834-1414

MRC D'Autray

Sous le signe de la concertation,
le transport des personnes dans la MRC de D'Autray, c'est un départ !

Tel était le titre du communiqué de presse qui marquait, à l'été 1999, le lancement d'une démarche de travail dans la MRC de D'Autray sur l'importante question du transport des personnes.

La MRC de D'Autray a une population de 37 000 personnes réparties dans les 17 municipalités du territoire. C'est une MRC rurale située au nord du Saint-Laurent, dans la partie sud-est de Lanaudière. La MRC compte trois pôles d'activités et de services : le secteur de Lavaltrie qui est situé le plus au sud et dont une partie importante de la population se dirige quotidiennement vers Repentigny ou Montréal, le secteur Berthier avec les 9 municipalités qui l'entourent est le secteur le plus développé de la MRC au plan industriel, et le secteur Brandon, soit 5 municipalités où les principales activités sont agricoles et touristiques.

Les forums local et régional sur le développement social tenus en 1998 dans D'Autray et à Repentigny avaient fait ressortir l'importance de l'enjeu transport des personnes, de même que les impacts du manque de transport pour les jeunes, pour les personnes âgées, pour les personnes économiquement défavorisées, pour les personnes à la recherche d'emplois, pour certains travailleurs de même que pour les personnes devant avoir accès aux services de santé ou aux services sociaux. Devant de tels constats, plusieurs organisations locales ont convenu de travailler de concert pour la réalisation d'une importante étude sur la question du transport sur le territoire. À l'initiative de la SADC de D'Autray, des représentants des organismes locaux que sont le CLE et le CLD, le Carrefour Jeunesse-Emploi, la Table des organismes communautaires de la MRC D'Autray, la MRC de D'Autray et le CLSC D'Autray ont joint leurs efforts dans la même direction. Divers comités furent constitués, la contribution des différents ministères fut sollicitée et les services d'une firme furent retenus en vue de la réalisation de l'étude qui devrait mieux définir la problématique du transport des personnes dans de D'Autray et identifier les pistes de solutions possibles.

Un an plus tard, soit en novembre 2000, les partenaires impliqués dans la démarche devraient recevoir le rapport final de l'étude et sur les recommandations qu'elle devrait contenir.

Renseignements :
Jocelyn de Grandpré
Société d'aide au développement de la collectivité de D'Autray
356, rue Notre-Dame, bureau 300, Lanoraie, Qué. tél. : (450) 887-0990



MRC L'Assomption

Deux priorités d'action :
mettre l'accent sur la famille
et sensibiliser les entreprises
à leurs responsabilités sociales.

La réflexion sur le développement social dans la MRC de l'Assomption a mené les participants à identifier deux priorités d'action pour la région.

Premièrement, L'Assomption compte un nombre important de familles, de jeunes familles, des familles avec enfants. Une perspective de développement social dans le milieu passe inévitablement par le soutien aux familles. En ce sens, de nombreuses activités sont organisées annuellement à des fins de promotion et de sensibilisation.

En second lieu, une préoccupation importante s'est exprimée dans la réflexion sur le développement social en lien avec ce qu'il est convenu d'appeler les *responsabilités sociales* de l'entreprise. À cet effet, diverses activités ont été initiées dans le but de sensibiliser les entrepreneurs à ces dimensions, notamment lors d'un **Salon de l'emploi et de l'entreprise**, tenu les 7 et 8 avril 2000, à Repentigny, et au cours duquel un atelier offrait aux entrepreneurs de faire le « bilan social » de leur entreprise.

Cette démarche de réflexion de l'entreprise sur son « bilan social », le Comité local de L'Assomption continue d'en faire la promotion dans la région, tant auprès des regroupements d'entrepreneurs que des entreprises elles-mêmes.

Renseignements :
Josée Mailhot
Directrice générale
Carrefour Jeunesse-Emploi L'Assomption
405 rue Notre Dame, suite 201
Repentigny, Qué.
J6A 2T2
(450) 581-3785

Le développement social dans la MRC Montcalm Des projets... mais surtout une façon de faire

C'est sous le thème «*Le partenariat comme outil de développement*» qu'eut lieu, le 28 mars 1998, le Forum sur le développement social de la MRC de Montcalm qui réunissait près de 100 personnes provenant des secteurs d'activités suivants : organismes communautaires, institutions publiques, milieu scolaire, entreprises privées, représentants politiques des différents niveaux. Suite à ce Forum, un comité de suivi fut mis en place et fut chargé de donner suite aux orientations définies lors de l'événement. Mais déjà, avant même la tenue du Forum, existait dans Montcalm une démarche de concertation nommée «*Vision Montcalm*». C'est ce groupe qui a pris en charge l'organisation du Forum et la mise en place du comité de suivi, conscient que la démarche sur le développement social rejoignait tout à fait les objectifs même de *Vision Montcalm*, soit de *consolider les rapprochements entre les différents acteurs du développement sur le territoire et de faire émerger des projets et mobiliser les partenaires nécessaires à leur réalisation*.



Suite au forum local, plusieurs priorités d'action furent définies, telles que l'amélioration du transport, le développement du sentiment d'appartenance, la jeunesse, le développement économique,... En lien avec ces orientations, les acteurs locaux, membres du Comité de suivi ont initié divers projets ou convenu de supporter activement certaines initiatives qui existaient déjà dans le milieu.

- Ainsi, pour développer le sentiment d'appartenance, le journal communautaire «*Le Montcalm*» vit le jour en décembre 1999. S'il a mis un terme à ses activités six mois plus tard, les membres du Comité de suivi (ou Comité *Vision Montcalm*) ne désespèrent pas de le voir renaître un jour.
- Des outils de promotion furent mis au point afin de faire connaître la région.



- Une table jeunesse fut mise en place dès octobre 1998 et mène depuis ce temps de nombreuses activités sur le territoire.
- Des projets et initiatives comme «*Place aux jeunes*», «*J'me prends en main*», «*Ma place au soleil*», «*Solidarité jeunesse*», etc, furent déployés dans la MRC, à l'initiative d'organismes tels le Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm, le CLE de Sainte-Julienne,... Ces initiatives comptent déjà des résultats fort intéressants en terme de retombées concrètes.
- La préoccupation à l'endroit du décrochage scolaire fut prise en charge par la Table de concertation jeunesse.
- On maintient une préoccupation importante en regard du transport.

Le Comité *Vision Montcalm* compte 12 membres, représentant des secteurs d'activités cruciaux et des organisations importantes pour le développement de la MRC (instances municipales, CLD, CLE, SADC, Régie régionale, CLSC, organismes communautaires, Centre jeunesse, Carrefour Jeunesse-Emploi,...). Après trois ans d'activités en lien avec les projets existants, le comité entend mener prochainement une réflexion sur son rôle. Les acteurs présents au sein du Comité conviennent de la nécessité de revoir le rôle du Comité dans la perspective de lui donner un second souffle, de le faire émerger de sa simple fonction de suivi aux projets existants.

Renseignements :

Martin Thibault

Société d'aide au développement de la collectivité Achigan-Montcalm

1530 rue Albert, bureau 200

Sainte-Julienne, Qué. J0K 2T0

(450) 831-7770

MRC Des Moulins Accès Psychologie Lanaudière

La situation actuelle en santé mentale au Québec amène forcément le constat suivant : les ressources sont insuffisantes (voir *Psychologie Québec*, mai 1999 « *La dépression : le difficile arrimage des soins* »). Ce constat, psychologues et professionnels de pratique privée l'ont souvent déploré, réalisant la détresse des personnes confrontées à un arrêt brusque du traitement par manque de ressources financières, ou encore la gravité des séquelles découlant d'une attente trop longue avant le traitement.

Le Projet Accès Psychologie Lanaudière s'adresse aux personnes de la région Lanaudière ayant besoin de psychothérapie mais qui ne peuvent assumer les coûts reliés à la consultation en pratique privée. Ces personnes ont de faibles revenus et n'ont, pour diverses raisons, pas accès aux services gratuits. L'organisme Accès Psychologie Lanaudière, (constitué en organisme sans but lucratif) a pour objectif d'offrir aux personnes qui en ont besoin des services psychologiques à honoraires réduits (10\$ par consultation), et ce, en maintenant les standards professionnels de qualité de l'Ordre de psychologues du Québec. Les services sont assurés par des psychologues diplômés qui acceptent de recevoir ainsi un certain nombre de clients par semaine, moyennant des honoraires réduits. Une partie des honoraires (10\$) est assumée par la personne, une autre partie (20\$) est assumée par l'organisme Accès Psychologie Lanaudière qui se charge de trouver les partenariats financiers nécessaires pour soutenir le projet.

C'est un comité avisé qui reçoit les demandes qui lui sont référées par des organismes du milieu et qui les réfère ensuite à un professionnel participant.

Renseignements :
Accès Psychologie Lanaudière
a/s Lucie Proulx, Psychologue
987, boul. Moody,
Terrebonne, J6W 4M8
(450) 964-2284

Comité de développement social de la MRC Joliette Des difficultés d'initier une démarche locale

De tous les comités locaux de développement social, celui de la MRC Joliette est celui qui a connu le plus de difficultés à commencer ses activités. Plusieurs raisons expliquent cet état de chose, selon Denise Robitaille, coordonnatrice de GALOP et membre du Comité local de Joliette : « *on ne peut faire abstraction du fait que la majorité des organisations régionales sont situées dans la MRC de Joliette. Quand on parle de mettre en place un comité local à l'échelle de la MRC, on en vient donc à y retrouver les mêmes personnes qu'on retrouve au niveau régional* ». Bref, pour éviter les dédoublements il était nécessaire de mieux circonscrire les enjeux spécifiques à la MRC. Cela fut fait, avec la collaboration de la Direction de la santé publique. Selon les données fournies par la DSP, il apparaît clairement que la pauvreté augmente dans Joliette et constitue donc l'enjeu majeur au niveau de la MRC. Les membres du comité local s'entendent donc pour que la démarche locale de développement social porte sur les enjeux de la pauvreté et du décrochage scolaire.



Événement

«Après le débat sur l'avenir du système de santé, que faisons-nous?»

Un colloque organisé par le Conseil de la santé et du bien-être

L'automne 2000 aura été un temps intensif de réflexion sur l'avenir du système de santé. Ce débat a été mené par et autour de la Commission Clair. Après la réflexion, après que des orientations auront été proposées, vient le temps des décisions et celui de l'action. Dans ce contexte, le plan d'action que définira la Ministre, madame Pauline Marois, occupera une place déterminante.

Les partenaires du système de services et les nombreux organismes qui ont participé au débat de l'automne vont maintenant souhaiter débattre de la manière dont on a disposé des facteurs d'inquiétudes, des orientations proposées, des priorités retenues, des pistes de solutions qui sont à mettre à œuvre, de celles qui restent encore à définir. À cette fin, le Conseil de la santé et du bien-être organise un colloque qui se tiendra le 2 mars 2001 (à confirmer).

Renseignements :
Conseil de la santé et du bien-être
Tél. : (418) 643-3040



Point de vue

Un développement social axé avant tout sur le renforcement des communautés

par Josée Mailhot et Alain Coutu
Coprésidents de la
Table des partenaires pour le
développement social de Lanaudière

Entre novembre 1997 et avril 1998, plus de 1 500 citoyens et organismes ont participé aux différents forums (locaux et régional) sur le développement social de la région de Lanaudière. Cette participation démontrait déjà la volonté de la région de jouer un rôle actif dans son développement économique et social, sur la base d'une bonne connaissance des besoins et des particularités régionales.

Entre novembre 1997 et avril 1998, plus de 1 500 citoyens et organismes ont participé aux différents forums (locaux et régional) sur le développement social de la région de Lanaudière.

Estimant qu'il était important de ne pas laisser en friche le travail accompli lors des forums, la région de Lanaudière décidait de mettre sur pied, en 1999, la *Table des partenaires du développement social de Lanaudière*, ayant pour mission de sensibiliser la population et les instances décisionnelles aux problématiques reliées au développement social; d'analyser les problématiques vécues et les besoins non comblés de la population lanauoise et de regrouper les différents partenaires préoccupés par le développement social. Ce qui est intéressant dans la composition de cette Table, c'est sa diversité puisqu'elle regroupe plus de 50 organismes régionaux, d'horizons variés, tels des organismes sociaux et communautaires, institutionnels, privés, publics et parapublics, instances ministérielles régionales,...

L'originalité de cette structure est prendre appui sur des *Comités locaux de développement social* au niveau de chacune des six MRC de la région. Ces comités, composés de 10 à 15 partenaires ont pour mandat d'actualiser les priorités identifiées lors des forums locaux et d'essayer d'apporter des solutions concrètes à certaines problématiques propres au milieu. Il faut souligner ici le rôle important joué par la Direction de la santé publique au sein de chacun des six *comités locaux*. Un représentant de la DSP siège sur chacun de ces comités, y apportant une expertise spécifique en terme de connaissance des problématiques sociosanitaires de la communauté. Ces contributions permettent ensuite aux *comités locaux* de faire les analyses nécessaires aux débats et aux décisions. De plus, chacun de ces *comités locaux* délègue un représentant pour siéger au conseil d'administration de la Table des partenaires, favorisant ainsi la circulation des informations et faisant en sorte que les préoccupations locales puissent être débattues et supportées au niveau régional.

En tant que Table des partenaires du développement social de Lanaudière, nous pensons que pour que le développement social devienne la préoccupation de l'ensemble des acteurs locaux et régionaux, il est primordial de partager la même vision de ce développement. L'identification des problématiques importantes de la région et des pistes d'action possibles passe par la concertation des acteurs présents à la Table. De même, la mise en œuvre des actions repose sur l'implication et la participation des acteurs concernés.

Il n'est pas toujours facile de réunir des partenaires aux cultures organisationnelles différentes. Malgré tout, nous pensons que dans le contexte actuel, le développement des communautés et donc des régions ne peut se faire que par la concertation et par la mise en œuvre d'initiatives locales et régionales. Dans Lanaudière, bien que les acteurs présents autour de la Table n'aient pas tous forcément la même vision de ce qu'est le « *développement social* », il demeure que l'implication de ces nombreux organismes et ministères a favorisé la mise en œuvre de plusieurs projets. La signature d'une entente spécifique en développement social, en décembre, viendra renforcer le statut des *comités locaux de développement social* et leur apporter un certain soutien financier, en plus de permettre à la Table des partenaires de mieux jouer son rôle d'organisme structurant en matière de développement social.

En lien avec cette entente spécifique, la Conférence administrative régionale (CAR) a formé un comité, présidé par le directeur régional de la Sécurité du revenu, dont une des orientations est de sensibiliser les membres de la CAR aux multiples ramifications du développement social et s'assurer que les positions prises par cette instance sont en relation avec les préoccupations identifiées par les différents partenaires régionaux. On ose espérer que cette entente spécifique facilitera la conclusion d'ententes de collaboration entre la Table et d'autres partenaires, toujours dans le but de soutenir les actions et les projets des comités locaux de développement social ainsi qu'appuyer les efforts de concertation et de mobilisation des membres de la Table des partenaires. Pensons entre autres aux différents projets en cours ou en préparation : une recherche-action en habitation sociale, une étude des modes d'harmonisation des transports au niveau des MRC, un

(...) nous pensons que dans le contexte actuel, le développement des communautés et donc des régions ne peut se faire que par la concertation et par la mise en œuvre d'initiatives locales et régionales.



projet d'évaluation de la Table des partenaires en terme d'impact de sensibilisation et de mobilisation, un projet en lien avec l'OPHQ en vue d'embaucher six personnes handicapées pour soutenir et animer les *comités locaux*, ou encore l'étude en vue d'un portrait régional de l'abandon scolaire; etc.

Par contre, l'un des constats des membres de la Table, c'est que l'un des freins au développement social de la région est sa situation de sous-financement, notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux. Lanaudière se situe toujours, en terme d'investissement per capita, en queue de peloton au niveau de la moyenne québécoise. Il manque au minimum 40M \$ pour réaliser le plan de consolidation que la région s'est donné pour 1999-2002, en matière de services de santé et de services sociaux. Ce manque à gagner a des répercussions sur l'organisation des services en lien avec des besoins criants de la population, notamment en santé mentale, en déficience intellectuelle et

physique, au niveau des centres jeunesse, en maintien à domicile, pour ne nommer que quelques-uns des dossiers importants. Nous affirmons que le développement social et économique de notre région doit passer par un financement accru et ce autant en matière d'éducation, en culture, en santé, en environnement, qu'en terme de soutien aux initiatives locales, etc. L'équité interrégionale est donc pour nous une priorité et figure en bonne place dans le plan d'action que la Table s'est donné en septembre dernier. Le gouvernement laisse se perpétuer un état de situation déplorable puisque Lanaudière, qui représente 5% de la population québécoise, n'a reçu au cours des quatre dernières années, que 1% des réinvestissements dans le domaine de la santé et des services sociaux. Loin de s'amenuiser, l'écart entre notre région et le reste du Québec continue donc de s'accroître.

Il est illusoire de croire qu'une région peut se développer et lutter contre la pauvreté et l'exclusion en misant uniquement sur la bonne volonté des partenaires du milieu. Le gouvernement doit reconnaître que plusieurs régions n'ont pas les outils et les ressources pour voir à leur développement et que l'équité interrégionale est une condition incontournable pour

favoriser le développement des régions. Nous aurons beau faire preuve d'initiative et d'imagination mais, pour concrétiser les actions souhaitables pour le développement de notre région, il faut un soutien financier réel pour mener à terme les différentes actions définies dans les planifications locales et régionales.

Présentement le gouvernement se penche sur un cadre de référence en développement social. Il est à espérer qu'au-delà des constats généraux et des vœux pieux, il puisse y avoir, à l'intérieur de ce cadre, des mesures concrètes de soutien financier, respectant les caractéristiques de chacune des régions. Nous sommes convaincus que les régions sont les mieux placées pour identifier les

besoins et les solutions à apporter aux nombreux problèmes économiques et sociaux des communautés. Il est souhaité que le gouvernement ne travaille pas en vase clos dans l'élaboration de ce cadre de référence mais qu'il s'associe étroitement avec les régions et que la pierre angulaire de toutes les interventions gouvernementales à venir soit la lutte à la pauvreté et à l'exclusion.

Le gouvernement québécois a mis en place, au cours des dernières années, diverses structures locales et régionales (CLD, CLE, CRD, etc.) mais les lieux de décision réels demeurent malgré tout centralisés. Si le financement et les pouvoirs décisionnels ne sont pas décentralisés vers les régions, on peut craindre pour la concrétisation réelle des actions locales et régionales,

de même que pour la portée réelle des actions entreprises. Sans cette latitude, il est permis de douter que la région puisse véritablement jouer son rôle sans être à la remorque des décisions prises à d'autres niveaux.

En conclusion, la région de Lanaudière mise sur des partenaires d'horizons très vastes impliqués activement à faire en sorte que le développement social devienne une préoccupation pour tous, un instrument de développement et de prise en main des communautés lanaudoises. Malgré un climat économique favorable, la pauvreté, l'exclusion et l'isolement social demeurent encore trop présents dans notre territoire.

Un dernier élément de positionnement réunit les membres de la Table : le nécessaire leadership national dans le dossier du développement social. À cet égard, le Conseil de la santé et du bien-être, l'organisme même qui a initié la démarche en 1997 en conviant les régions à la réflexion, doit assumer un leadership actif, notamment auprès du gouvernement pour s'assurer que les différentes politiques sociales s'inscrivent dans une perspective de développement social, qu'elles visent une réelle diminution de la pauvreté ainsi que l'amélioration des conditions de vie des citoyens et citoyennes.

Nous saluons le fait que le bulletin Développement social fasse une plus grande place aux démarches locales et régionales en développement social tout comme nous souhaitons que le Conseil de la santé et du bien-être continue d'appuyer les travaux menés dans les régions et donne suite à l'idée de permettre aux différentes organisations concernées par le développement social de pouvoir échanger sur leurs initiatives.



Le gouvernement québécois a mis en place, au cours des dernières années, diverses structures locales et régionales (CLD, CLE, CRD, etc.) mais les lieux de décision réels demeurent malgré tout centralisés.

En conclusion, la région de Lanaudière mise sur des partenaires d'horizons très vastes impliqués activement à faire en sorte que le développement social devienne une préoccupation pour tous (...)



Réflexion

Pour une stratégie québécoise de développement social

par Lionel Robert, secrétaire du Conseil de la santé et du bien-être

Il est indéniable que le Forum sur le développement social, en avril 1998, s'est appuyé sur un mouvement de *la base*, un mouvement vécu principalement dans les localités et les régions. Ce qu'on observe, maintenant, c'est qu'en plus de perdurer, ce mouvement de *la base* s'amplifie au point que s'amorce un dialogue avec *le haut*. On se souvient qu'au moment du Forum, le constat d'un déphasage entre la demande venue *d'en-bas* et la réponse du *haut*, notamment celle venue du Gouvernement, avait créé une frustration certaine. Certes, il y avait une présence de plusieurs ministres; certes, il y a eu une présence des grands partenaires nationaux. Mais, personne n'a compris, dans ce 'dialogue' du bas et du haut, qu'on parlait le même langage.

Aujourd'hui, quelque chose est changé, du moins dans la préoccupation gouvernementale. Un, on observe un ensemble d'initiatives qui constituent des ouvertures sur le front social. Leur simple énumération est élo-

quente : projet de politique de reconnaissance du milieu communautaire, forum sur la citoyenneté, stratégie de lutte à la pauvreté, projet de politique jeunesse, commission d'étude sur les services de santé et sur les services sociaux. Deux, on sait, aussi, qu'au sein du Conseil exécutif on travaille à élaborer une stratégie québécoise de développement social.

Il est indéniable que le Forum sur le développement social, en avril 1998, s'est appuyé sur un mouvement de *la base*, un mouvement vécu principalement dans les localités et les régions.

Notre objectif, ici, est de faire une réflexion utile à l'élaboration de la stratégie de développement social ou au débat qu'elle devrait autoriser. Notre propos est de marquer les exigences qu'impliquerait la prise en compte des enjeux politiques de développement social, tel que la réflexion menée depuis quelques années par le Conseil de la santé et du bien-être permet de les dégager. Pour bien saisir la nature de ces exigences, nous les appliquerons à certaines des nouvelles initiatives sociales prises par le gouvernement.

Quatre enjeux politiques pour le développement social

En lien avec la réflexion issue du forum, quatre enjeux de développement social ont été identifiés qui devraient être pris en compte dans la construction d'une mesure du développement social¹ :

- Premier enjeu : considérer l'économique et le social comme intimement liés. La mesure du développement social peut contribuer à mieux harmoniser les politiques et les interventions économiques et sociales : en tenant compte de réalités économiques et sociales dans un même effort de mesure; en insistant sur les impacts sociaux des politiques et des interventions économiques.
- Deuxième enjeu : répartir le plus équitablement possible les biens et les services. La mesure du développement social peut contribuer à mieux orchestrer la lutte contre les inégalités sociales et économiques : en identifiant le plus clairement possible comment se manifestent ces inégalités; en tentant d'identifier les meilleurs moyens de les contrer.
- Troisième enjeu : revoir nos interventions sous l'angle de leur efficacité. La mesure du développement social peut contribuer à renforcer et adapter les politiques sociales en fonction des besoins et des réalités de la population, des différents groupes et territoires : en mettant en évidence ces besoins et ces différentes réalités.
- Quatrième enjeu : définir de nouveaux rapports entre l'État et la société civile. La mesure du développement social peut contribuer à revoir les rapports entre l'État et la société civile : en favorisant une plus grande reconnaissance du rôle des communautés en matière de développement social; en cherchant à mesurer le développement social dans une perspective le plus possible des communautés locales.

La stratégie québécoise de développement social, qui est en élaboration au sein du Conseil exécutif, voudra, sans doute, prendre en compte ces enjeux. Pour marquer l'à-propos de cet énoncé, et à titre d'exemple, nous allons illustrer ce que la prise en compte du premier et du dernier enjeu apporterait comme perspective dans l'élaboration des propositions gouvernementales de politiques ou d'intervention. Pour fonder notre argumentation, nous référerons à des réflexions menées par le Conseil sur l'avant-projet de politique jeunesse, sur le projet de politique de reconnaissance du milieu communautaire, et sur les conditions d'appropriation de leur développement par les communautés.

Harmoniser le développement économique et le développement social

Il y aurait avantage à ce que les différents projets de politique se situent dans une perspective d'harmonisation entre le développement économique et le développement social. La rupture actuelle entre l'économique et le social, manifestée par l'accroissement des inégalités, la difficile intégration des jeunes, la précarisation des emplois, ne doit pas être escamotée. On doit la saisir dans ses manifestations, de même qu'on doit comprendre

la logique qui les produit. Ce faisant, on sera mieux à même de contrer ses effets néfastes, ou, même, de viser la correction de la logique qui est à la source de cette rupture.

Un exemple : une politique jeunesse, à l'intérieur de laquelle les dimensions économique et sociale pourraient être mieux intégrées

Pour mieux illustrer cette exigence d'harmonisation entre l'économique et le social, nous allons référer à l'avant-projet de politique jeunesse, qui est actuellement en consultation. Dans un mémoire² à l'intention du Secrétariat du Québec et de la jeunesse, le Conseil de la santé et du bien-être a insisté sur trois points :

Point de vue

- Le document gouvernemental soutient que «*le danger serait de voir la société des jeunes se casser en deux. D'une part, ceux qui en raison de leur formation ou de leur ambition ont réussi à se tailler une place dans le monde. D'autre part, ceux qui s'enfoncent dans l'échec et la pauvreté et qui, sous une forme ou une autre, s'excluent du développement de la société*». Un tel constat requerrait deux exigences, qui sont absentes dans le document, observe le Conseil: d'une part, l'analyse conduisant à ce constat devrait chercher à mieux identifier les causes qui conduisent à cette situation; d'autre part, il faudrait que la politique jeunesse prenne davantage en compte la deuxième jeunesse, celle qui «*s'exclut*» (ou est exclue?) du développement, et propose des orientations et axes d'intervention qui lui soient spécifiques et vise à mieux intégrer la deuxième jeunesse à l'intérieur de la première.
- En lien avec cette première observation, le Conseil insiste pour que la politique évite de faire porter l'attention uniquement sur la participation sociale, tout en ne considérant pas suffisamment les conditions de vie dans lesquelles se retrouvent les jeunes et leurs familles. L'hypothèse selon laquelle «*on réglerait*» définitivement le problème des conditions de vie en favorisant une plus grande participation sociale des jeunes, semble impossible à tenir.
- Par ailleurs, en vue de donner à cette politique les moyens de vérifier ses progrès, le Conseil suggère de se doter d'indicateurs permettant de mesurer la participation sociale des jeunes. À titre exploratoire, un ensemble d'indices sont proposés pour mesurer la participation sociale comme telle, ainsi que les facteurs qui la déterminent : sécurité socio-économique, cohésion sociale, offre d'empowerment (au plan social et culturel, économique, et socio-psychologique).

(...) une stratégie québécoise de développement social ne doit pas être pensée à côté ou en réponse à une stratégie de développement économique.

Mieux penser l'harmonisation entre l'économique et le social

En somme, penser l'harmonisation de l'économique et du social implique qu'on ne considère pas le social comme le résiduel de l'économique, ce qui en corrige les dysfonctions, mais, plutôt, comme les deux composantes d'un même développement, certes en tension l'une par rapport à l'autre, mais dont la présence de l'une assure la force de l'autre.

La relation entre développement économique et développement social fonctionne dans les deux sens : le développement économique donne plus de richesse à redistribuer, mais en retour, une redistribution plus équitable de la richesse semble avoir un effet d'entraînement sur le développement économique. Les pays où les écarts de revenus sont les moins grands semblent performer le mieux tant au plan économique qu'au plan sanitaire et social. Si la réduction des inégalités contribue nettement à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être, elle favorise du même coup la cohésion sociale qui est un ingrédient indispensable à un développement économique durable.

(...) penser l'harmonisation de l'économique et du social implique qu'on ne considère pas le social comme le résiduel de l'économique (...)

En conséquence, une stratégie québécoise de développement social ne doit pas être pensée à côté ou en réponse à une stratégie de développement économique. L'harmonisation qu'elles requièrent oblige à les situer en complémentarité, à définir ce qui dans l'une renforce l'autre.

Définir de nouveaux rapports entre l'État et la société civile

La définition de nouveaux rapports entre l'État et la société civile devrait inspirer davantage les différents projets de politique sociale qu'élabore l'État, et, notamment, la stratégie québécoise de développement social. Cette perspective ne les influence pas suffisamment. Certes, l'État a la responsabilité de définir les orientations qui guident ses programmes et interventions. Cependant, c'est un défi, pour lui, de ne plus se voir comme le seul «*définiteur*» de ces orientations, et de le faire dans une perspective partenariale, associative, l'État acceptant de compter sur l'apport des communautés et de la société civile, et partageant avec elles la responsabilité de définir les orientations et de les réaliser conjointement.

Un exemple : aller jusqu'au bout de la reconnaissance du milieu communautaire comme acteur du développement social.

Quand on considère le projet de politique de reconnaissance du milieu communautaire, il y est affirmé que le milieu communautaire apporte une contribution essentielle au développement social du Québec. Cependant, cette notion n'est pas définie ni située historiquement. Il y aurait avantage à faire un tel effort, puisque, de cette manière, la présence prise par le milieu communautaire, sa contribution, sa nécessité pourraient être mieux comprises, et, par conséquent, mieux acceptées.

En effet, si l'avenue d'une définition plus explicite du développement social était explorée, on devrait saisir plus clairement l'importance du milieu communautaire dans le développement social des communautés et des régions : une nouvelle manière de définir et de vivre le développement social est en train de se mettre en place, grâce à une nouvelle division du travail entre l'État et la société civile; c'est notamment par le dynamisme communautaire que se construit ce nouveau partenariat avec l'État pour réaliser le développement social du Québec.

Si cette dimension était mieux reconnue, il faudrait que, dans la mise en place de la politique de soutien, un rôle beaucoup plus clair et beaucoup plus considérable soit dévolu au niveau régional. Dans le projet de politique qui est présenté, le Ministère des régions est un acteur parmi d'autres; il faudrait qu'il occupe une place beaucoup plus grande, et, surtout, que les instances régionales occupent une plus grande place dans l'opérationnalisation de cette politique. La raison d'être du milieu communautaire est de répondre aux besoins de sa communauté d'appartenance. Dans cette logique, il ne peut se considérer comme le seul acteur légitime de cette

communauté; et c'est pourquoi il doit composer avec les autres acteurs de la communauté, et obtenir aussi de leur part une reconnaissance.

Mieux saisir les implications et l'ampleur du changement que requiert un nouveau rapport entre l'État et la société civile

Dans une analyse³ qu'il a réalisée sur les conditions de l'appropriation de leur développement par les communautés, le Conseil a fait l'étude de la demande des communautés et de l'offre gouvernementale en regard de ces conditions. Cette étude a permis de mieux comprendre les intentions des communautés et celles du gouvernement et déterminer les zones d'harmonie et de conflit. Nous avons constaté qu'au fil des ans l'État a toujours eu un discours et des gestes de soutien des communautés, mais qu'il n'a pas toujours réussi à aller au bout de ses projets de réformes pour rééquilibrer le partage des pouvoirs, compte tenu de différentes contraintes. L'analyse de projets locaux de développement nous a aussi permis d'observer les efforts majeurs de prise en main, par les communautés, de leur destinée ainsi que leurs contraintes. Nous avons constaté que les facteurs favorables à l'appropriation sont le plus souvent à l'intérieur des communautés et que les facteurs défavorables sont le plus souvent à l'extérieur de ces communautés.

Pour mieux distinguer les zones d'harmonie et de conflit entre l'offre gouvernementale et la demande des communautés en regard de l'appropriation de leur développement, nous avons distingué cinq dimensions : la vision de l'appropriation et de ses valeurs, l'organisation du territoire, l'utilisation des ressources, le partage des pouvoirs et l'action en réseau. Ces cinq dimensions ont été retenues d'abord parce qu'elles représentent les conditions favorables les plus évidentes, dans la littérature et dans les expériences analysées, et aussi parce qu'elles sont porteuses de changements fondamentaux à long terme. Ces conditions favorables représentent un tout : elles sont interdépendantes dans le développement des communautés et dans l'établissement des rapports efficaces entre l'État et les communautés, et avec les autres partenaires sociaux.

La définition de nouveaux rapports entre l'État et la société civile devrait inspirer davantage les différents projets de politique sociale (...)

La vision de l'appropriation par les communautés de leur développement et les valeurs qui y sont rattachées diffèrent entre celles qui appartiennent à l'État et celles qui sont promues par les acteurs du terrain : un tel écart requiert des changements culturels et des processus de socialisation qui devraient mobiliser les nouvelles générations. En situant sur le plan des valeurs le changement préconisé, on comprend qu'il devra se traduire dans une transformation en profondeur de l'organisation territoriale ainsi que des moyens d'action et des ressources à reconnaître aux localités et aux régions. De plus, c'est par la négociation d'un véritable régime de décentralisation que pourra se faire l'ajustement des moyens en fonction du changement culturel souhaité. Enfin, comme on sait que le changement ne se décrète pas, nous croyons que c'est par la multiplication des rapports de coopération en réseau qu'émergeront les changements sur les plans des valeurs, des moyens et des façons de faire.

(...) l'État a toujours eu un discours et des gestes de soutien des communautés, mais il n'a pas toujours réussi à aller au bout de ses projets de réformes pour rééquilibrer le partage des pouvoirs (...)

Autrement dit, dans son parcours pour établir le scénario de changement souhaitable pour favoriser l'appropriation par les communautés de leur développement, le Conseil marque une direction à prendre, qui devrait inspirer une stratégie québécoise de développement social : un simple changement structurel ne suffit pas, le changement doit se situer sur le plan des valeurs, s'enraciner dans une organisation territoriale dynamique, modifier le lieu de contrôle des moyens d'action et des ressources, et susciter l'émergence de nouvelles pratiques de coopération entre les différents acteurs sociaux.

Laisser de côté son texte

Une anecdote nous aidera à clore ce texte. À la dernière journée du Forum sur le développement social, face à la frustration grandissante qu'avaient déclenchée des interventions ministérielles qui ne semblaient pas se situer en dialogue avec la dynamique et la demande sociale véhiculées au sein du Forum, l'invitation a été faite au Ministre responsable des régions, monsieur Guy Chevrette, de «laisser son texte de côté» et de chercher à mieux répondre à cette demande – ce qui fut fait.

Le ministre a dès lors développé l'idée qu'on devait se diriger «vers un État associé..., (qui) n'a pas la vérité absolue, même pour les diagnostics», tout en confessant «la difficulté d'y parvenir». Au terme de son discours, en référant à la mise en place de la politique de développement régional et local, il a dit : «Je voudrais ici vous faire une petite confession: j'ai trouvé la petite réforme terrible à vivre. Je dis bien la petite, je qualifie même la réforme de petite. Pourquoi? J'ai senti tout le dérangement occasionné exclusivement par la création des CLD (centres locaux de développement). J'ai senti tous les pouvoirs qui se heurtaient, qui voyaient les contrôles leur échapper. J'ai senti qu'abolir les programmes nationaux, c'était terrible pour certains hauts personnages. J'ai senti qu'on dérangeait et que les machines se raidissaient. Mais nous avons respecté notre engagement électoral envers et contre tous, au niveau de l'emploi et de l'économie. J'ose espérer que nous pourrions en prendre dans le domaine social comme dans le domaine culturel et que nous aurons la même ténacité, la même cohérence.»⁴

De ce témoignage et de ce franc parler, il faut retenir deux choses : en matière de développement social, le concept d'État associé reste à penser; c'est possible de le faire, pense le ministre, à condition toutefois d'accepter de faire un débat et, au besoin, de «sortir de son texte». ♦

¹ Hélène Morais, *La mesure du développement social : considérations sociales et scientifiques*, conférence prononcée au Forum Genève 2000, Sommet mondial sur le développement social, Genève, 28 juin 2000

² Conseil de la santé et du bien-être, *Pour une politique jeunesse axée sur la participation sociale*. Mémoire soumis au Secrétariat du Québec et de la jeunesse, octobre 2000

³ Conseil de la santé et du bien-être, *L'appropriation par les communautés de leur développement*, Étude, (à paraître, février 2001).

⁴ Conseil de la santé et du bien-être, *Forum sur le développement social, Allocutions et échanges*, octobre 1998, pp.102-103



Nouvelles brèves

Publications

- Conseil de la santé et du bien-être, Commentaires sur la proposition de politique *Le milieu communautaire: un acteur essentiel au développement économique du Québec*, juillet 2000.
- Conseil de la santé et du bien-être, *Pour une politique jeunesse axée sur la participation sociale*, Mémoire soumis au Secrétariat du Québec et de la jeunesse, octobre 2000.
- Conseil de la santé et du bien-être, *Finir ce que l'on entreprend... préparer l'avenir*, Mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, 6 octobre 2000.

- Conseil de la santé et du bien-être, *La réforme du système professionnel, une condition à la transformation du système sociosanitaire québécois*, Mémoire au Groupe de travail chargé de la consultation

sur la modernisation de l'organisation professionnelle de la santé et des relations humaines, novembre 2000.

Publications du Conseil à paraître sous peu :

- Conseil de la santé et du bien-être, *L'appropriation par les communautés de leur développement*, Rapport à paraître en février 2001.

Autres :

Trois études, commandées par le Conseil, devraient paraître en février 2001:

- André-Pierre Contandriopoulos, Jean-Louis Denis, Carl-Ardy Dubois, *La place et le rôle du secteur privé dans la transformation du système de soins*, Département d'administration de la santé et Groupe de recherche interdisciplinaire en santé, Université de Montréal;
- Anne Lefebvre et Lee Soderstrom, *Le vieillissement de la population québécoise: implications pour le financement des dépenses publiques de santé*, Département des sciences économiques, Université McGill;
- Pierre-Gerlier Forest, Julia Abelson, François-Pierre Gauvin, Patricia Smith, Elisabeth Martin, John Eyles, *Participation de la population et décision dans le système de santé et de services sociaux du Québec*, Département de science politique et Groupe de recherche sur les interventions gouvernementales, Université Laval et Université McMaster.



Éditeur :

Conseil de la santé et du bien-être

880, Chemin Ste-Foy, r.c. Québec, Qué. G1S 2L2
Tél. : (418) 643-3040 Télécopieur : (418) 644-0654
Courrier électronique : csbe@msss.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.msss.gouv.qc.ca/csbe>

Conception et impression :

ACOR

Comité directeur du bulletin :

Michel Morel, rédacteur en chef
Direction de la santé publique
de la Régie régionale de Montréal-Centre

Marie Rochette et Réal Boisvert
Conférence des régies régionales
de la santé et des services sociaux

Lorraine Carrier
Association des régions du Québec,

Denis St-Amand
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Lionel Robert
Conseil de la santé et du bien-être